

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toutes les ventes de Matériels, Logiciels, Supports sont soumises aux présentes Conditions Générales de Vente, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client et notamment ses conditions générales d'achat.

PRIX

- Les prix sont fermes et non révisables dans la limite du délai de validité indiqué sur la proposition de prix.
- Les prix sont exprimés hors taxes.
- Frais d'expédition et de transport en supplément.

LIVRAISON, TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ, TRANSFERT DE RESPONSABILITE

- ***Sauf mention contraire, les délais de livraison mentionnés dans nos devis sont donnés à titre indicatif.***
- ***Les matériels, logiciels et accessoires restent la propriété de SRA Instruments jusqu'au règlement complet de leur prix.***
- ***Le transfert de responsabilité est acquis dès livraison du matériel chez le Client, en fonction de l'incoterm utilisé pour une livraison hors de France métropolitaine.***

INSTALLATION ET CONFORMITÉ

- La réception des matériels intervient à l'issue des tests effectués par SRA INSTRUMENTS ou par l'un de ses sous-traitants agréés. L'installation est considérée comme exécutée dès que les programmes de tests standards ont été réalisés avec succès. Si SRA INSTRUMENTS ou l'un de ses sous-traitants agréés n'effectue pas l'installation, la réception interviendra dès la livraison.
- Si, à la demande du Client, l'installation des matériels est reportée à plus de trente (30) jours de la date de livraison, la réception sera réputée acquise dès le trente et unième (31ème) jour suivant la livraison.

PAIEMENT

- Les Conditions de paiement sont soumises à l'accord préalable du service financier de SRA INSTRUMENTS.
- Le délai de règlement pour l'ensemble des produits (matériels, logiciels, accessoires, services, supports) est de 30 jours nets date de facturation.
- Les commandes d'un montant supérieur à 15 000,00 Euros Hors Taxes doivent être accompagnées du règlement par chèque ou virement bancaire, d'un acompte au moins égal à 30% de leur prix.

GARANTIE

- Chaque matériel est garanti 1 an pièces et main d'œuvre France Métropolitaine (garantie du constructeur). La période de garantie débute à la réception du matériel, telle que définie au paragraphe installation et conformité.
- Garantie des micro-chromatographes : 12 mois, pièces et main d'œuvre pour retour en nos ateliers de Marcy l'Etoile. Sont exclus de la garantie tous dommages occasionnés au(x) module(s) suite à l'introduction accidentelle de particules solides et/ou liquides dans l'injecteur ou de composés acides susceptibles d'endommager l'injecteur.
- Le pays d'utilisation du matériel (Hors France métropolitaine) doit être spécifié avant la commande. Si le Client déplace les matériels dans un autre pays, la garantie applicable au matériel sera celle du fournisseur dans le pays de destination.